

A tous les habitants de la Commune d'Icogne

Madame, Monsieur,

La localisation des bâtiments prend de plus en plus d'importance dans notre société. Un adressage sans lacune et harmonisé a pour effet que chaque bâtiment a une adresse unique qui ne peut être confondue. Cet adressage est une aide précieuse pour les services de secours, pour trouver et sauver des personnes en danger, pour les services du feu, pour la police, pour la poste, pour les entreprises de transport qui livrent des marchandises. Il facilite également la Confédération, le canton et les communes à remplir leurs tâches. C'est aussi un outil qui permet à chacun d'entre nous, que l'on soit touriste ou indigène de trouver le bon endroit.

Des adresses de bâtiment univoques et géoréférencées sont également nécessaires à l'élaboration de plans localisés électroniques, de systèmes d'informations géographiques et à la mise en place de systèmes de navigation et de positionnement par GPS (navigation des véhicules).

Le mandat de saisie des adresses a été attribué par l'office de la géomatique au bureau de géomètre N. Cordonier & G. Rey SA. Celui-ci est régi par la recommandation fédérale 264 de mai 2005 (http://www.cadastre.ch/internet/kataster/fr/home/services/publication/P018.parsys.85439.do wnloadList.35468.DownloadFile.tmp/empfehlunggebauedeadressierungfr.pdf).

Dans ce cadre-là, un collaborateur du bureau va passer auprès de toutes les constructions afin de relever l'entrée principale du bâtiment et dans une 2<sup>ème</sup> phase pour relever certaines limites existantes (2017-2018). La première phase devrait se dérouler entre juin 2016 et août septembre 2016.

L'administration communale d'Icogne vous remercie d'avance pour votre compréhension à l'égard de la personne mandatée qui devra accéder à votre propriété.

Avec nos salutations les meilleures

